

jetés chaque année sur le pavé par la conduite honteuse des hommes adonnés à la boisson ;

Sur cent crimes, il y en a quatre-vingt dix-neuf qui sont commis par des hommes ivres ;

Sur cent mendiants, il y a également quatre-vingt dix-neuf qui ont été réduits à ce pénible état par l'usage immodéré des liqueurs enivrantes ;

On calcule enfin que ces mendiants, logés et nourris par le gouvernement, coûtent soixante millions de piastres.

En présence de semblables chiffres il n'est plus donné à personne de douter de l'étendue des ravages causés directement par l'ivrognerie, ce fléau de nos sociétés.

Si la même faculté nous était donnée d'établir une statistique des ivrognes au Canada, nous, aussi, nous étonnerions bien des personnes par l'éloquence des chiffres.

Ces chiffres leur montreraient, en effet, mieux que toute la dissertation, que l'ivrognerie prend à l'heure qu'il est des proportions bien alarmantes dans notre pays.

#### **La Gazette des Familles.**

Nous adressons à MM. les Agents du *Foyer Domestique* les trois premiers numéros de la *Gazette des Familles* de la nouvelle année, dans l'espoir qu'ils pourront rendre service à cette

Publication, spécialement recommandée par NN. SS. les Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, en la répandant dans les familles par leur influence et leurs soins.

Les matières insérées dans la *Gazette des Familles* forment une variété de sujets fort précieux, et tout à fait propre à l'instruction religieuse et morale des familles canadiennes-françaises du pays.

Nous remercions cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu aider à la propagation de cette feuille jusqu'à ce jour, et nous espérons qu'elles continueront d'accorder leur puissant patronage à cette œuvre, en aidant et facilitant les opérations des Agents qui accepteraient cette patriotique mission de propager la *Gazette des Familles* au sein de la population catholique des divers diocèses de la Province de Québec.

La rédaction et l'Administration de cette feuille étant complètement séparées de celles du *Foyer Domestique*, la correspondance devra se faire dans les conditions voulues, et telle que mentionnée dans chacune des deux Publications sus mentionnées.

#### **L'ADMINISTRATION.**

N. B. Nous mettons des exemplaires de ces deux publications à la disposition des Agents, pour propagande, quand cela nous est demandé.